



MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCCART Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien, Mme GRANGÉ Tracy

Excusé : M. GEINDREAU Vincent

Secrétaire de séance : Mme MAULARD Marie-Odile

D2026_27 – Désignation du référent "Sécurité routière"

La Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2009, le Préfet a mis en place un réseau d'élus référents "SÉCURITE ROUTIÈRE" dans le département.

La mobilisation de ce réseau, en partenariat avec les services de l'Etat, a joué un rôle déterminant dans la baisse de l'accidentalité observée sur le plan local ces dernières années.

À la suite des élections municipales, La Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **désigne** en qualité de référent "Sécurité routière" : Mr FRANCCART Jean-Luc.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,



Le secrétaire de séance,

Mme MAULARD Marie-Odile